Rapport d'activité 2022

Ile aux Oiseaux

Sommaire

1. Le site de l'Île aux Oiseaux 4

1.1. Présentation du site 4

1.2. Gestion du site 6

2. Evènements marquants de l'année 2022 6

2.1. Moyens nautiques 6

2.1.1. Navire « Ile de la Teste » 6

2.1.2. Nouveau navire, le « Gorgebleue » 6

2.2. Disparition de figures emblématiques de l'Île aux Oiseaux 7

2.2.1. Décès de Monsieur Jean-Pierre Roux 7

2.2.2. Décès de Madame Annette Canlorbe 7

2.2.3. Décès de Monsieur Yvan Darriet 7

2.3. Recrutement d'un nouveau garde gestionnaire 7

3. Mesures de gestion appliquée en 2022 8

3.1. Gestion des cabanes de l'Île aux Oiseaux 8

3.1.1. Suivi des Conventions d'occupation temporaire des cabanes 8

3.1.2. Rénovation de la cabane de gestion n°21 9

3.1.3. Reconstruction de la cabane Tchanquée n°3 10

3.2. Travaux et aménagements 11

3.2.1. Enlèvement et remise en place des poteaux « arrêté PREMAR » 11

3.3. Les suivis 11

3.3.1. Suivi temporels des peuplements d'oiseaux (fiche action n°7) 11

3.3.2. Suivi des espèces patrimoniales d'entomofaune et inventaires complémentaires (fiche action n°6) 20

3.3.3. Suivi de l'évolution du trait de côte (fiche d'action n°11) 20

3.3.4. Suivi de fréquentation 21

3.3.5. Suivi atmosphérique 22

3.4. Accueil du public 22

3.4.1. Journées européennes du patrimoine (fiche action n°16) 22

3.4.2. Animations scolaires 23

3.4.3. Demande d'animation, tournages et sorties 24

3.5. Gestion de la chasse 25

3.5.1. Mise en place des Conventions d'occupation temporaire à usage cynégétique 25

3.5.2. Essais de nouveaux matériaux..... 26
3.6. Actualisation du plan de gestion..... 27
3.7. Surveillance et police du site (fiche action n°26)..... 27
3.7.1. Opérations de police..... 27
3.7.2. Interventions sur le site 28
4. Perspectives pour l'année 2023 28
5. Tableau de suivi financier et organisationnel du plan de gestion de l'Ile aux Oiseaux – 2022/2023 30

1. Le site de l'Île aux Oiseaux

1.1. Présentation du site

Le site de l'Île aux Oiseaux est situé sur le littoral Atlantique dans le département de la Gironde, au sein du Bassin d'Arcachon, sur le territoire de la commune de La Teste de Buch. Soumise aux marées, la superficie de l'Île aux Oiseaux peut varier de 1700 ha à 100 ha lors des plus forts coefficients.
L'Ile aux Oiseaux est la résultante de plusieurs siècles d'histoire marqués notamment par l'évolution géomorphologique du Bassin d'Arcachon et les usages qui y ont été exercés parmi lesquels l'agriculture et l'ostréiculture.
La vocation ostréicole de l'île s'est accompagnée de la construction d'une centaine de cabanes ou de chais qui servaient à la garderie des parcs à huîtres et à l'habitation. Avec l'évolution de l'ostréiculture sur l'île, les usages ont évolué vers la plaisance, les loisirs de chasse (41 tonnes et 9 pantes à alouettes) et de pêche dans les esteys.
L'île est constituée d'une partie privée de 40 ha, en zone de préemption par le département de la Gironde au titre des espaces naturels sensibles depuis 1984 où se trouvent 11 cabanes et du Domaine Public Maritime dont la partie émergée contient 42 cabanes et la partie « mouillée » les deux cabanes Tchanquées.

L'Île aux Oiseaux présente une richesse écologique importante notamment grâce à la présence de marais maritimes dont le développement a été favorisé par la présence de vastes platiers intertidaux associés au phénomène des marées. Une grande diversité d'espèces est observée sur l'Île aux Oiseaux et certaines d'entre elles peuvent être rares à l'échelle régionale.
La richesse écologique et paysagère de l'Île aux Oiseaux lui a valu au fil des années la mise en place de diverses réglementations. Sur le site, la loi littorale relative à l'aménagement, la mise en valeur et la protection du littoral s'applique. En 2008, au vu de sa qualité paysagère l'île est devenue site classé. De plus, l'Île aux Oiseaux présente un intérêt biologique confirmé, à la fois sur le plan botanique et ornithologique, elle a donc été classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF I et ZNIEFF II) ainsi que Zone Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Enfin, l'Île aux Oiseaux se situe au sein d'une zone Natura 2000 Directive Habitats en Mer et Directive Oiseaux en Mer.

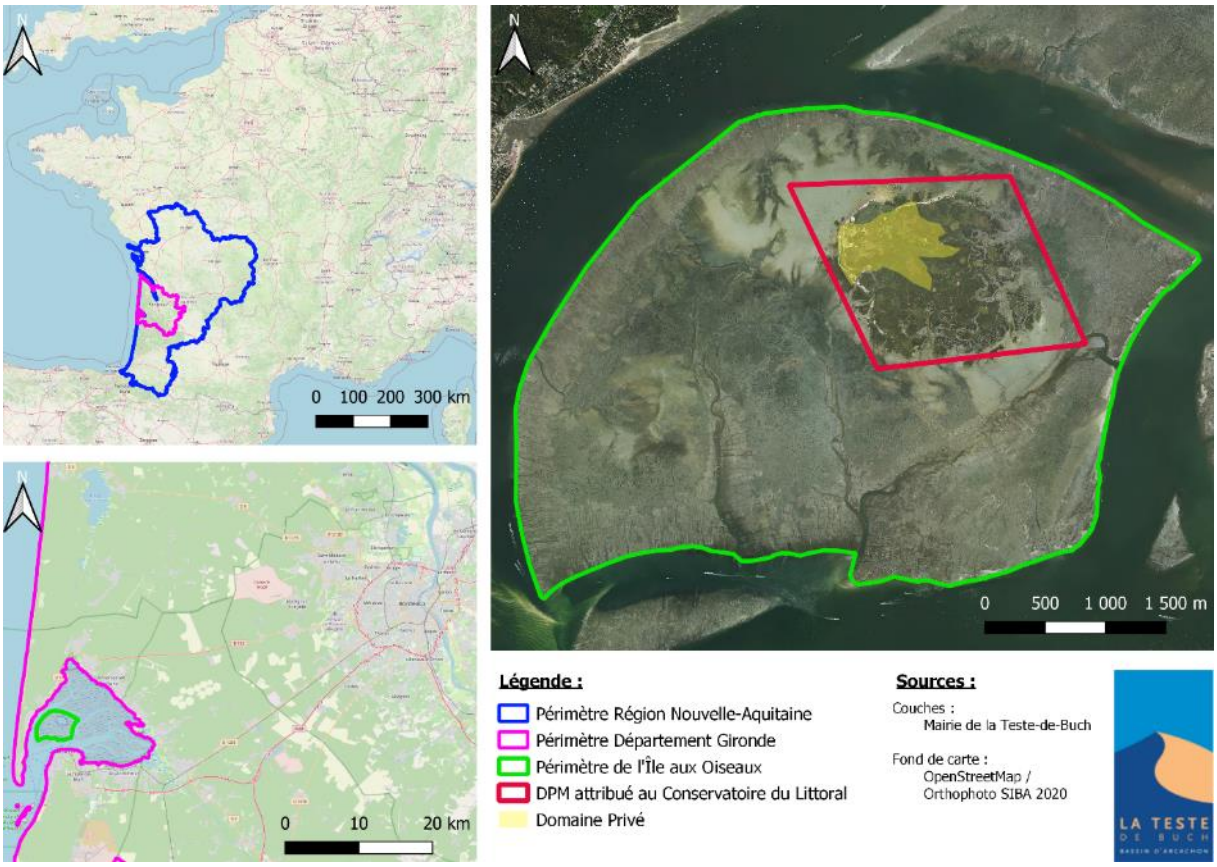

Figure 1 : Situation géographique de l'Île aux Oiseaux

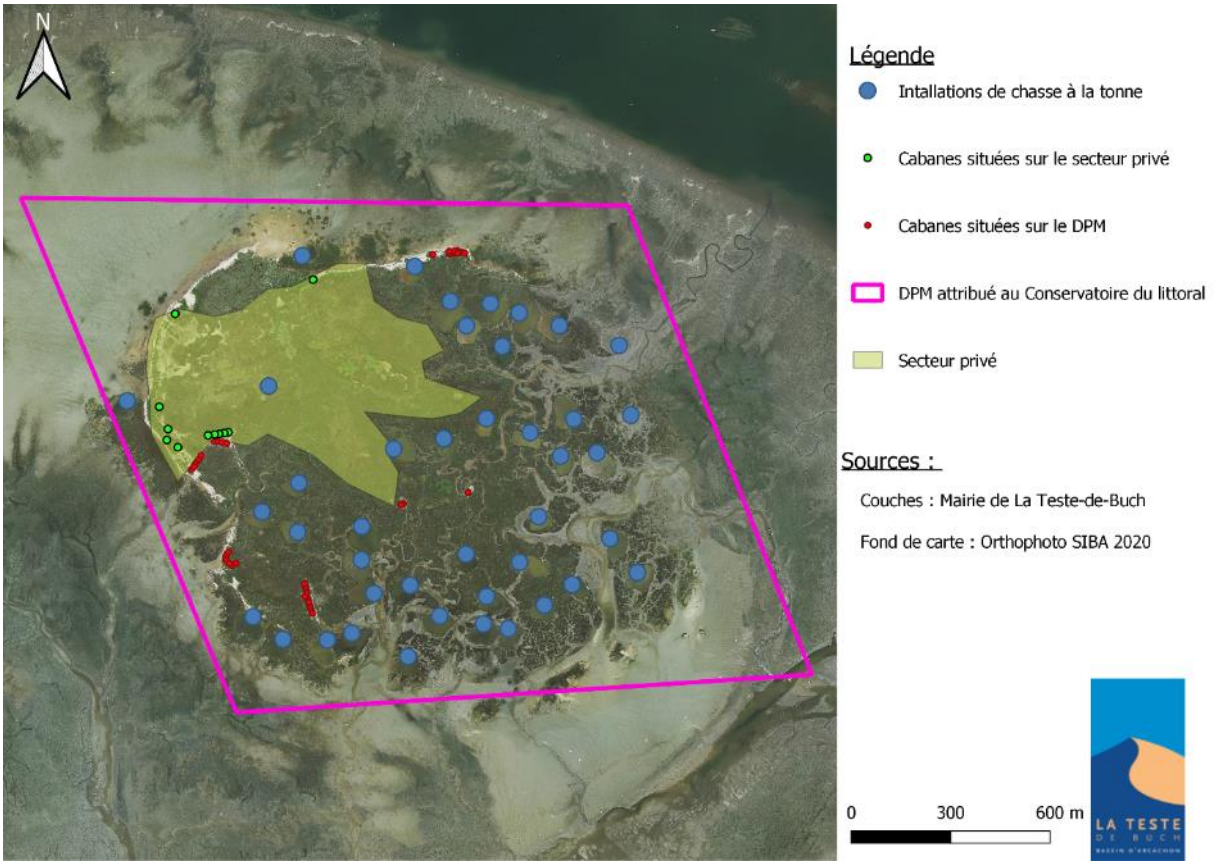

Figure 2 : Carte des différents usages sur le site de l'Île aux Oiseaux

1.2. Gestion du site

Le Préfet du département de la Gironde a attribué en 2004 une partie du domaine public de l'Etat au Conservatoire du littoral afin de préserver le caractère patrimonial et écologique du site.
La même année, en 2004, le Conservatoire du littoral a confié la gestion du site à la commune de La Teste de Buch dans le cadre d'une Convention de gestion. L'objectif est d'assurer un suivi et une gestion appropriée du site, notamment pour limiter les dérives qui existaient sur ce site inscrit, en particulier une forte appropriation par les occupants des cabanes et plus généralement par les usagers du site.

De plus, l'Île aux oiseaux est située au cœur d'une zone Natura 2000 dont le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est opérateur du document d'objectif. Les enjeux N2000 ont été pris en compte lors de l'élaboration du plan de gestion du site afin d'assurer leur conservation et de travailler en transversalité avec le Parc naturel marin et le Conservatoire du Littoral afin d'assurer une gestion cohérente de l'ensemble du Bassin d'Arcachon.

2. Evènements marquants de l'année 2022

2.1. Moyens nautiques

2.1.1. Navire « Ile de la Teste »

Le bureau de contrôle des affaires maritimes de Bordeaux est venu procéder à l'évaluation du navire « ile de la teste » afin d'homologuer le navire dans la division 222 et d'attribuer à la commune un permis de navigation définitif. Dans un premier temps, le bateau ne répondait pas à toutes les prérogatives requises et il a fallu le mettre en conformité. Durant le premier semestre 2022, 2 permis provisoire se sont succédés permettant de naviguer jusqu'au 1er septembre 2022. Ensuite, un permis d'une validité de deux ans a été accordé à la commune, soit jusqu'à septembre 2024.
En août 2022, lors de la réalisation d'une mission sur l'Île aux Oiseaux, un problème mécanique est survenu. Ce problème nécessitait des réparations onéreuses et il n'a pas été jugé utile de les faire car en parallèle, un nouveau navire devait être livré (cf partie 2.1.2). De plus, cet ancien navire ne répondait plus aux normes de la division 222 dans laquelle il était inscrit. Enfin, outre ce dernier problème mécanique, l'ancienneté de ce bateau entrainait des pannes récurrentes obligeant à de multiples reprises les gardes – gestionnaires à être remorqués. L'ensemble de ces raisons a conduit la mairie à commander un nouveau navire.
Le bateau « ile de la Teste » n'a été utilisé que quatre mois au court de l'année 2022, entre les problèmes administratifs et mécaniques. Ce navire sera vendu aux enchères durant l'année 2023.
Afin de palier à cette absence de moyen nautique durant le premier semestre, des conventions ont été mises en place avec deux associations, l'Association de Plaisance Traditionnelle du Bassin d'Arcachon (APTRA) et la SEPANSO. Ces solutions provisoires ont permis d'assurer le transport des agents pour permettre de poursuivre les actions pour maintenir une bonne gestion du site.

2.1.2. Nouveau navire, le « Gorgebleue »

Le service Environnement et Développement Durable de la ville de La Teste de Buch avait programmé d'acquérir un nouveau navire pour succéder au bateau « ile de la Teste » qui rencontrait depuis

plusieurs mois des problèmes successifs. Après avoir réfléchi aux critères auxquels devait répondre le futur bateau, la commune a mis en ligne un marché et l'entreprise Navalu, basée en Vendée a été retenue. Le «Gorgebleue» a été livré le 06 octobre 2022 puis baptisé et inauguré le 8 décembre 2022. Le bateau a coûté 117 976 € ttc et a bénéficié de subventions de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence de l'eau Adour Garonne respectivement à hauteur de 20 et 50 %.

Après 3 mois d'utilisation, les gardes-gestionnaires sont satisfaits des possibilités supplémentaires qu'apporte ce navire.

2.2. Disparition de figures emblématiques de l'Île aux Oiseaux

2.2.1. Décès de Monsieur Jean-Pierre Roux

Nous avons appris le 24 janvier 2022 le décès de Monsieur Jean-Pierre Roux par sa fille. Monsieur Roux occupait la cabane n°5 du quartier du Saous.

2.2.2. Décès de Madame Annette Canlorbe

Le 12 octobre 2022 nous apprenions le décès de Madame Annette Canlorbe. Madame Canlorbe était bénéficiaire de la cabane n°39 au quartier du port de l'Île. En plus d'être très investie sur l'Île aux Oiseaux, Annette Canlorbe était secrétaire de l'association des Inscrits Maritimes de l'Île aux Oiseaux depuis sa création.

2.2.3. Décès de Monsieur Yvan Darriet

Le 14 novembre 2022 Yvan Darriet s'est éteint Monsieur Darriet était le garde de la SCI Drouin-Beaumartin pendant plus de 40 ans et c'est à ce titre qu'il occupait la cabane « aux volets verts » à l'est du quartier de l'Afrique. Accompagné de son fils, Yann Darriet, il participait activement à la gestion du site au côté de la Mairie de La Teste de Buch et du Conservatoire du Littoral.

2.3. Recrutement d'un nouveau garde gestionnaire

L'année 2021 a été marquée par le départ d'Anaïs Lucas, garde-gestionnaire de l'Ile aux Oiseaux et des Prés Salés ; un processus de recrutement a été mis en place enfin de renouveler ce poste. Robin Brouat a été recruté au 1er avril 2022. Il occupait à la délégation Aquitaine du Conservatoire du Littoral, depuis 9 mois le poste de chargé de mission « usages ». Par le passé il a travaillé au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon en tant que chef de projet « chasse maritime ».
Robin a été recruté en tant que garde-gestionnaire de l'Île aux Oiseaux et garde-gestionnaire des Prés Salés.

Pour l'année écoulée, Robin a consacré plus de la moitié de son temps à la gestion de l'Île aux Oiseaux en accompagnement de Thierry Duprat. Avec le lancement du plan de gestion des Prés Salés Ouest et Est en 2023, le temps consacré à l'Île aux Oiseaux sera plus réduit pour se rapprocher du temps de travail initialement prévu.

3. Mesures de gestion appliquée en 2022

3.1. Gestion des cabanes de l'Île aux Oiseaux

3.1.1. Suivi des Conventions d'occupation temporaire des cabanes

3.1.1.1. Attributions en continuité

Au 1er janvier 2021 l'ensemble des conventions d'occupation temporaire (COT) des cabanes ont expiré. Le Conservatoire du littoral a envoyé un courrier à chaque bénéficiaire de COT les autorisant à occuper les cabanes jusqu'à la prochaine procédure d'attribution. Début février 2022, le Conservatoire du littoral a demandé aux occupants qui le souhaitaient d'envoyer un dossier complété pour candidater à une attribution « en continuité ».
Fin février 2022, le Conservatoire du littoral a reçu et analysé l'ensemble des candidatures en sollicitant l'avis de la Ville.
Les dossiers ayant obtenu une note supérieure à 10/20 ont été validés et les conventions d'occupation temporaire ont alors été éditées et mises dans le circuit de signatures à partir de début juillet. Les bénéficiaires recevront très prochainement un exemplaire de la convention.
Seuls 3 dossiers ont obtenu une note inférieure à 10/20. Le Conservatoire du littoral leur a proposé de déposer un dernier dossier de candidature, plus étayé.

3.1.1.2. Attributions des cabanes vacantes

En début d'année 2022, 5 cabanes de l'Île aux Oiseaux étaient « vacantes » :

- Quartier de l'Afrique : n°9 et n°30 ;
- Quartier de l'Îlot : n°67 ;
- Quartier du Saous : n°5 ;
- Quartier du truc vert : n°37.

De plus, la cabane n°44 situé au quartier du port de l'île, qui est la première cabane de gestion, n'est plus utilisée depuis l'affectation à la Ville d'une nouvelle cabane de gestion (n°21). La Ville, et le Conservatoire du littoral, pourrait donc remettre cette cabane en attribution sous réserve qu'un état des lieux du bâtiment et la faisabilité des travaux nécessaires a réalisé puisse être porté à la connaissance des potentiels candidats à son attribution (cf. ci-dessous).

Une procédure d'attribution des cabanes devait être lancée en fin d'année 2022 par le Conservatoire du littoral. Seulement, l'incendie de l'été 2022 qui a touché le massif de La Teste de Buch dont des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral, a entrainé un surcroit de travail pour ce dernier, rendant nécessaire le report de cette procédure à 2023.
De plus les cabanes vacantes 67 et 30 nécessitent des démarches administratives préalables à leur attribution.

Quartier de l'Afrique : n°9 et n°30 ;
Quartier de l'Îlot : n°67 ;
Quartier du Saous : n°5 ;
Quartier du truc vert : n°37.

Figure 3 : planche photographique de cabanes à attribuer

3.1.2. Rénovation de la cabane de gestion n°21

La cabane n°21 a été attribuée à la commune de La Teste de Buch en tant que cabane de gestion. Il est important d'avoir un refuge en cas de besoin lors de missions sur l'Île aux Oiseaux. Cette cabane était devenue trop vétuste, c'est pourquoi la commune de La Teste de Buch, avec l'accord du Conservatoire du littoral, a décidé de la restaurer.
Pour cela, le Conservatoire du littoral a délégué la maitrise d'ouvrage à la commune et cette dernière a mis en place un marché afin de retenir les entreprises qui procéderont aux travaux.
Ce marché, piloté par les services techniques de la commune de La Teste de Buch est paru en fin d'année 2022. Au final, plusieurs entreprises ont répondu à ce marché et le coût total sera d'environ 245 000 €. La région Nouvelle-Aquitaine subventionnera ces travaux à hauteur de 40 000 €.
Une partie de ce montant sera prélevé sur le budget de 2022 et le reste sur celui de 2023.

Les travaux seront réalisés au premier semestre 2023. Ils consisteront à retirer les éléments de la cabane qui ne peuvent pas être utilisés pour la rénovation, puis elle sera reconstruite sur les éléments conservés.

En octobre 2022, les gardes gestionnaires ont entièrement vidé la cabane afin que les travaux puissent débuter dans de bonnes conditions.

Figure 4 : acheminement des objets récupérés au sein de la cabane n°21

3.1.3. Reconstruction de la cabane Tchanquée n°3

En 2021, la commune de La Teste de Buch, en concertation avec le Conservatoire du Littoral, avait fait le choix de consolider de façon provisoire la cabane tchanquée n°3 qui menaçait de s'effondrer, afin de sécuriser le lieu et se donner du temps pour réfléchir au futur de cette cabane.
En 2022, suite à la mise en place d'une délégation de maitrise d'ouvrage du Conservatoire du Littoral à la Ville, un appel d'offre pour un marché de maitrise d'œuvre a été lancé et c'est l'architecte Jean Dubrous qui a été retenu.
Le projet de reconstruction porté par la Ville, le Conservatoire du Littoral et leurs partenaires vise à retrouver l'authenticité de la cabane d'origine : cabane et pilotis en bois, peinture rouge pour la balustrade, sens d'origine de l'escalier. L'aspect de la toiture et du bardage sera conservé. Certains éléments d'origine (menuiseries, mobilier intérieur, objets anciens témoignant des activités de pêche et de chasse) pourront être conservés et mis en valeur.
Le permis de construire a été déposé en mairie le 17/02/2023, il est instruit par les services de l'Etat.
Le montant total estimatif du projet (études préalables, honoraires et travaux) est estimé à 935 107,85 € HT, soit 1 122 129,42 € ttc. La commune de La Teste de Buch bénéficiera d'aides de l'Etat à hauteur de 162 000 € via le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Des demandes d'aides ont été déposées auprès de la Région, de l'Europe et de la Fondation du Patrimoine, ainsi que du Conservatoire du littoral à hauteur de 49 % de la participation de la Ville. Un appel aux dons sera très prochainement mis en place en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Après instruction du permis de construire, les travaux devraient débuter à l'automne 2023.

3.2. Travaux et aménagements

3.2.1. Enlèvement et remise en place des poteaux « arrêté PREMAR »

Un arrêté préfectoral maritime mis en place en 2014 et complété en 2020 est en vigueur sur l'Île aux Oiseaux et définit le périmètre de l'Île aux Oiseaux interdit d'accès aux engins qui ne bénéficient pas de dérogation.
Certains des poteaux, mis en place depuis plusieurs années pour délimiter ce périmètre, se sont fortement détériorés, notamment ceux à proximité de la cabane Tchanquée n°3. Début juillet 2022, la décision a été prise de remplacer 3 de ces poteaux pour des raisons de sécurité.

Au nord de l'île, près du quartier du Port de l'île, il nous a été signalé qu'un de ces poteaux PREMAR mis en place par le prestataire n'avait pas été correctement positionné. Les gestionnaires ont été vérifié sur place les coordonnées GPS de ce poteau à l'aide d'un GPS très précis et il s'est avéré qu'effectivement, ce poteau devait être décalé d'une dizaine de mètre. Cette opération a eu lieu en août 2022.

3.3. Les suivis

3.3.1. Suivi temporels des peuplements d'oiseaux (fiche action n°7)

3.3.1.1. Recensement des couples de passereaux

- **Le suivi nicheur**

Cette année, comme en 2020 et 2021, notre partenaire, le CRBPO (Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris) représenté par Michel Leconte n'a pas pu intervenir pour raison personnelle.
L'objectif de ce suivi est de mieux caractériser l'état des populations de passereaux qui se reproduisent sur l'Île aux Oiseaux et de les comparer à d'autres populations présentes sur la façade Atlantique (notamment celle suivies par M-C EYBERT pour l'Université de Rennes). Ce suivi est réalisé sur l'Ile aux Oiseaux depuis 2010.
Bernard Laporte, bénévole de la LPO et qui intervient depuis plusieurs années sur l'Île aux Oiseaux à nos côtés pour d'autres suivis, étudie un protocole qui pourrait être mis en application dès l'année 2023.

- **Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC)**

En 2011, un premier protocole a été mis en place sur l'Île aux Oiseaux et 10 stations d'observation et d'écoute ont été réparties de façons homogènes et équidistantes afin que l'ensemble des unités écologiques présentes soient concernées par le comptage.
L'île aux oiseaux ayant une superficie restreinte, un protocole davantage approprié a été élaboré en 2012. Cette nouvelle méthodologie permet d'avoir un nombre de couple nicheur plus cohérent avec la réalité. Ce protocole consiste à parcourir à pied un chemin préalablement défini et de dénombrer l'ensemble des oiseaux vus ou entendus. Ce chemin a été défini en prenant compte de la capacité de

détection des différentes espèces et de la distance à laquelle il est possible de les voir ou de les entendre.

Date de réalisation	Heure de pleine mer	Coefficient	Objectifs	Conditions météorologiques
19 avril 2022	8h01	101	Recensement des nicheurs précoces	Clémentes
16 mai 2022	6h17	96	Recensement des nicheurs tardifs	Clémentes

Figure 5 : tableau récapitulatif des dates de réalisation du protocole STOC

Principales espèces	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gorgebleue à miroir	27	41	54	36	58	29	29	23	39	31	31	34
Bergeronnette printanière	68	94	86	96	95	95	85	96	91	75	103	89
Fauvette grisette	1	2	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0
Accenteur mouchet	3	9	8	9	8	10	7	2	1	2	3	2
Troglodyte mignon	4	8	6	4	4	4	5	8	3	2	2	4
Rossignole philomèle	8	15	17	15	7	13	11	12	11	3	11	11
Verdier d'Europe	4	7	5	4	11	6	6	4	3	2	1	1
Hirondelle rustique	9	15	12	10	23	12	19	16	15	21	8	16
Merle noir	0	0	0	1	1	2	2	2	2	0	1	2
Hyppolaïs polyglotte	1	2	2	1	3	3	5	1	1	5	1	2
Cisticole des joncs	2	1	2	9	14	16	8	12	9	14	13	24
Fauvette pitchou	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	2
Linotte mélodieuse	0	0	0	0	0	0	0	13	0	5	11	8
Bergeronette grise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Milan noir	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1
Rouserolle effarvate	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Figure 6 : tableau des données récoltées lors du protocole STOC depuis 11 ans

Nous pouvons observer sur le tableau ci-dessus que les effectifs des passereaux nicheurs sont stables en 2022 si nous les comparons aux années précédentes. Nous notons toutefois une augmentation conséquente de la population de Cisticole des joncs.

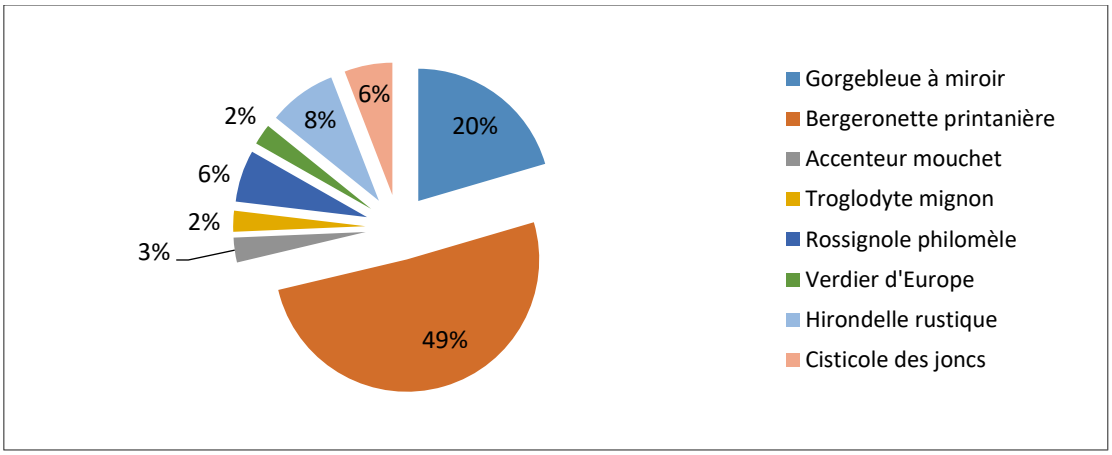

Figure 7 : répartition des effectifs des principales espèces détectées depuis 2011

La Bergeronnette printanière est l'espèce de passereaux majoritaire présente sur l'Île aux Oiseaux, suivie par le Gorgebleue à miroir.

3.3.1.2. Recensement des couples de goélands nicheurs

Depuis plusieurs années, quatre espèces de goélands nichent sur l'Ile aux Oiseaux : le Goéland brun, le Goéland argenté, le Goéland leucophée et le Goéland marin.
Pour les Goélands marins, bruns et argentés l'Île aux Oiseaux représente la limite sud de leur aire de nidification.
Sur le littoral Manche-Atlantique, les premiers individus arrivent sur les zones qui seront de futurs colonies dès décembre / janvier. Cependant, la majorité des individus s'installent en février / mars ; c'est à cette période que les couples se forment. Ils repartiront ensuite aux alentours des mois de juillet et août.
Sur l'Île aux Oiseaux, les goélands nichent en colonie plurispécifiques sur des zones exondées à végétation basse et clairsemée. Ils construisent un nid sommaire au sol à l'abri sous la végétation de bordure (ex : *Juncus sp. , Baccharis halimifolia, Sueda maritima*).

Sur l'Île aux Oiseaux, la méthodologie consiste à prospecter la colonie à la recherche de nids occupés. Après avoir compté le nombre d'œuf et balisé le nid, l'observateur se poste discrètement à distance du nid pour attendre le retour de l'adulte et identifier l'espèce.

Cette année, deux comptages ont été effectués par Thierry Duprat aidé par Matthias Grandpierre (Réserve naturelle du Banc d'Arguin) et Bernard Laporte (Ligue de protection des oiseaux).

Date de réalisation	Heure de pleine mer	Coefficient	Objectifs
20 avril 2022	8h42	93	Recensement des goélands leucophés
17 mai 2022	7h11	100	Recensement des goélands argentins, marins et bruns

Figure 8 : tableau récapitulatif des dates de réalisation du protocole « goélands »

	Goélands Leucophés	Goélands argentés	Goélands bruns	Goélands marins	Total
Nombre de couples nicheurs	398	5	4	8	415
Répartition des espèces en %	96	1	1	2	100

Figure 9 : tableaux des donées récoltées lors du protocole Goélands en 2022

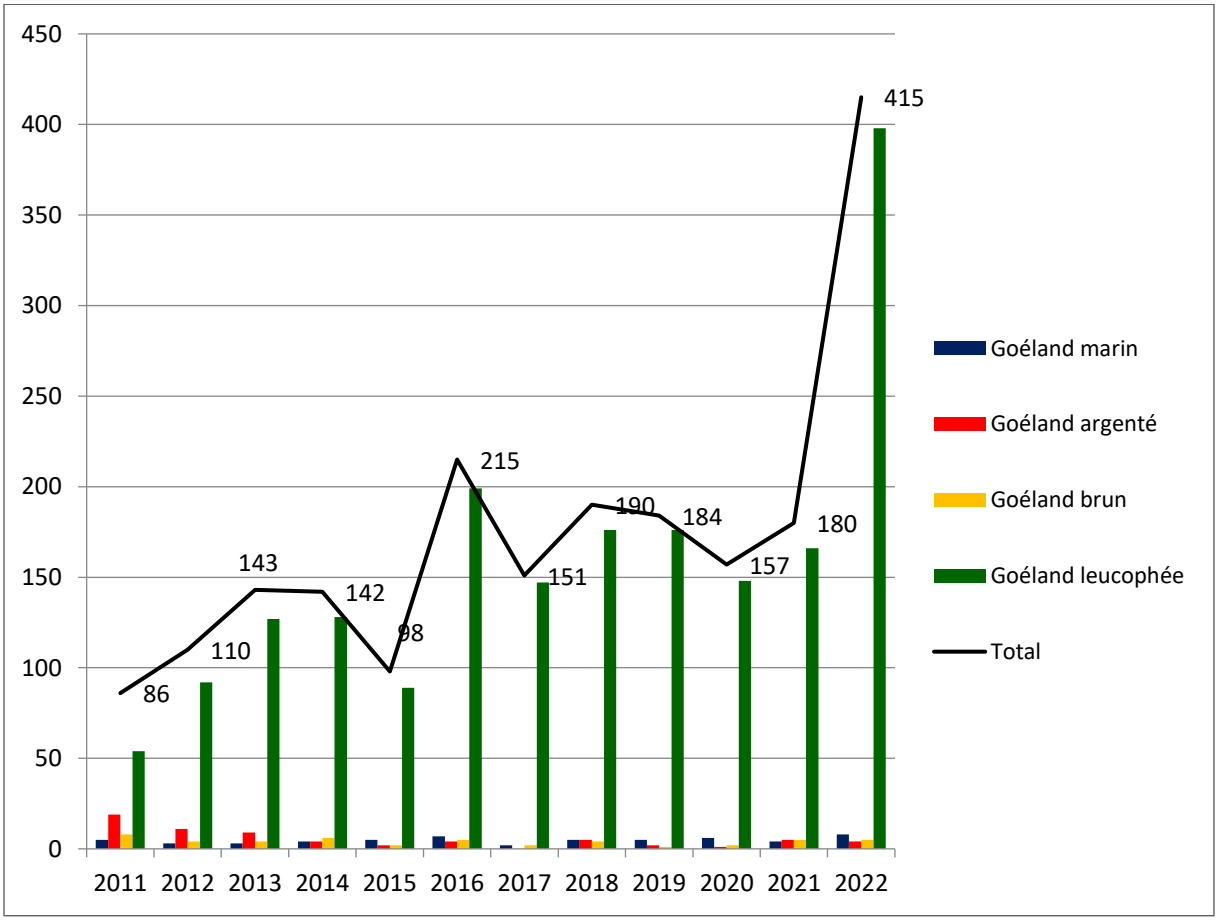

Figure 10 : Evolution des effectifs de couples de goélands nicheurs sur l'Île aux Oiseaux depuis 2011

Ces résultats montrent que les Goélands leucophés sont majoritaires sur l'Île aux Oiseaux. Sur la figure 10 nous constatons une importante hausse du nombre de couple de Goélands leucophés pour l'année 2022.
Bien qu'il soit possible que le nombre de goéland ait augmenté, cela peut avoir comme explication le changement de la méthode de comptage, les données précédentes seraient alors sous-estimées. Ce protocole a été modifié car le nombre de personne pouvant s'impliquer sur cette action a augmenté.
Toutefois, ce comptage confirme une nouvelle fois que l'Île aux Oiseaux accueille la deuxième plus grosse colonie de goélands de l'ancienne région Aquitaine.

3.3.1.3. Suivis des limicoles côtiers

- **Suivis limicoles mensuels**

Depuis 2009 un protocole de comptage des limicoles est organisé chaque mois sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon. Le protocole pour l'Île aux Oiseaux diffère des autres sites car il se fait à marée haute et consiste à faire le tour du site classé en premier lieu puis de faire le tour de l'ensemble des pignots.

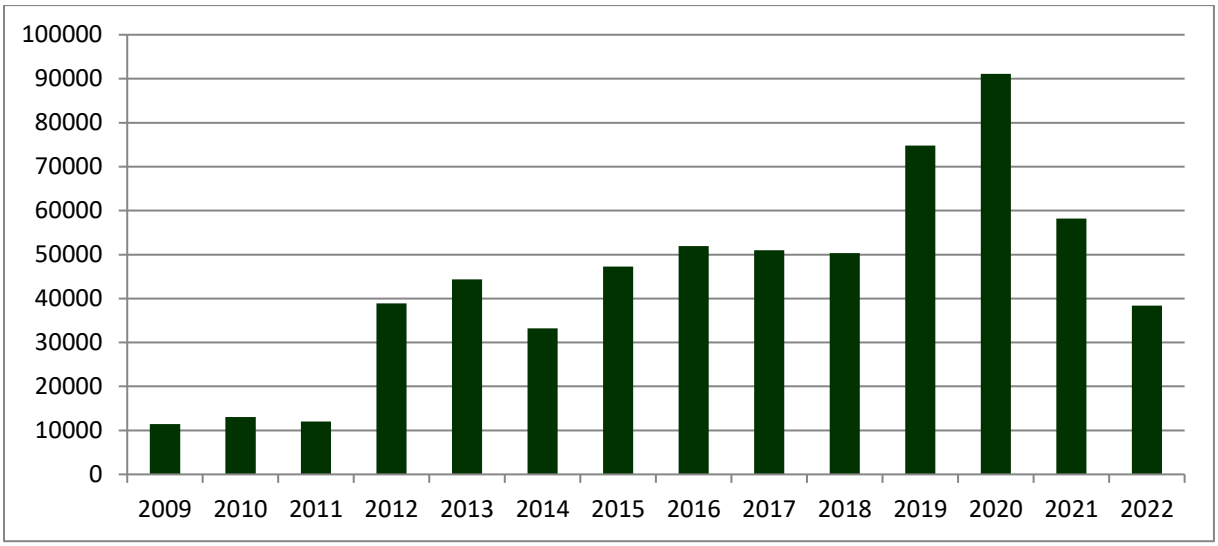

Figure 11 : Nombre de limicoles dénombrés sur l'Île aux Oiseaux depuis 2009

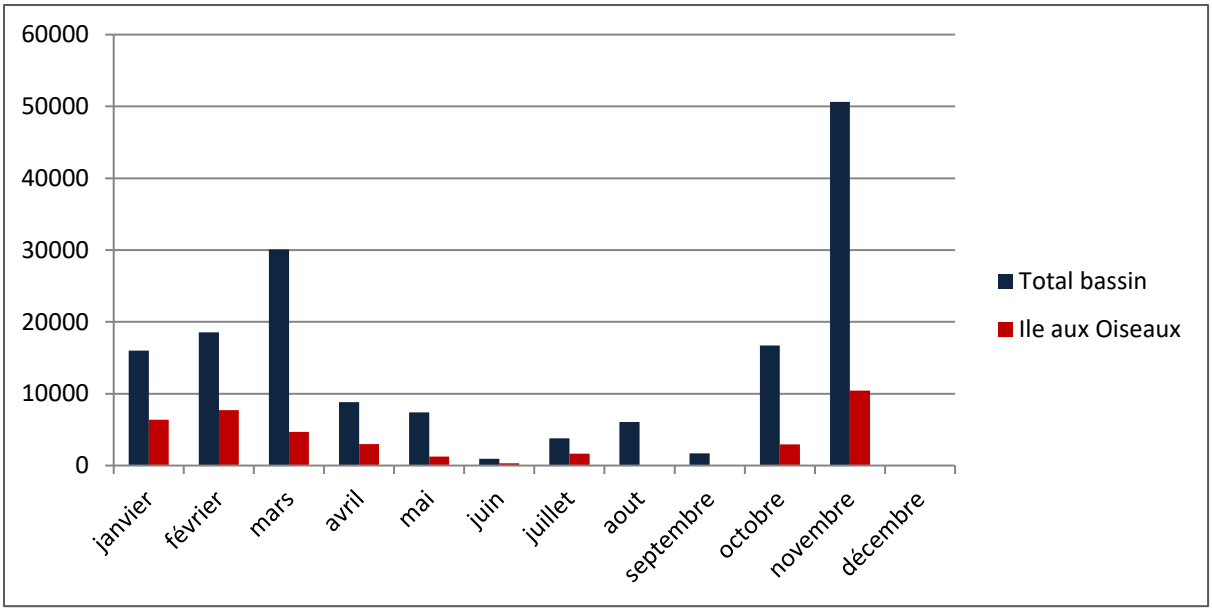

Figure 12 : limicoles dénombrés sur l'Île aux Oiseaux et sur le Bassin d'Arcachon en 2022

En 2022, près de 40 000 limicoles ont été observés sur l'ensemble de l'Île aux Oiseaux et les pignots. Les observations ont été plus importantes entre les mois de janvier à mars et de novembre à décembre. Toutefois, 20 000 et 50 000 individus de moins ont été recensés cette année par rapport aux années 2021 et 2020 respectivement. Cette baisse concerne surtout les effectifs de Bécasseaux variable (moins 40 000 par rapport à l'année précédente).

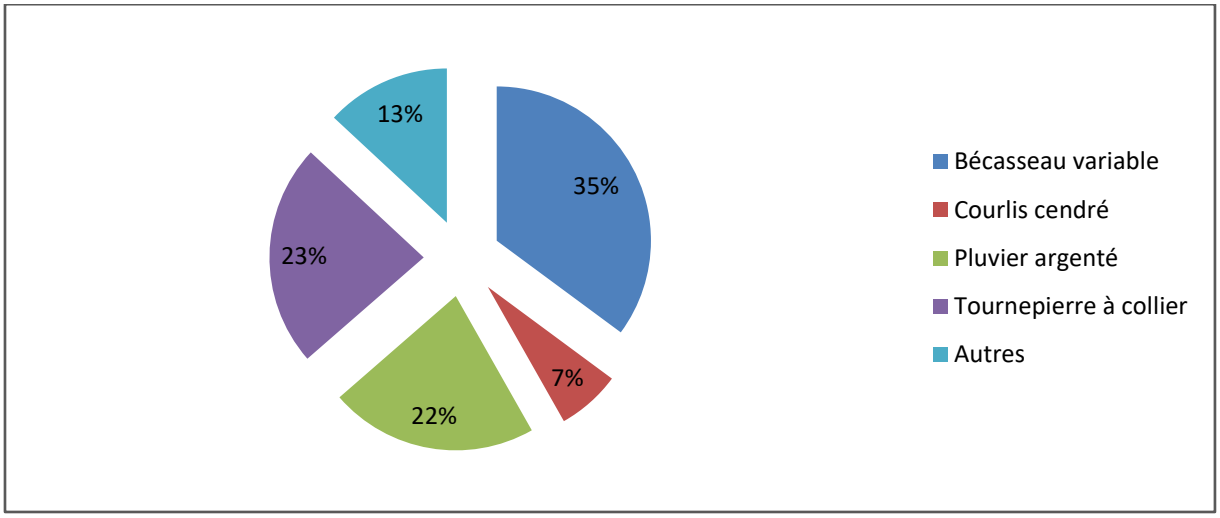

Figure 13 : principales espèces de limicoles observées en 2022 sur l'Île aux Oiseaux

Malgré une baisse du nombre de Bécasseau variable, il s'agit une nouvelle fois de l'espèce la plus commune sur le site de l'Île aux Oiseaux.

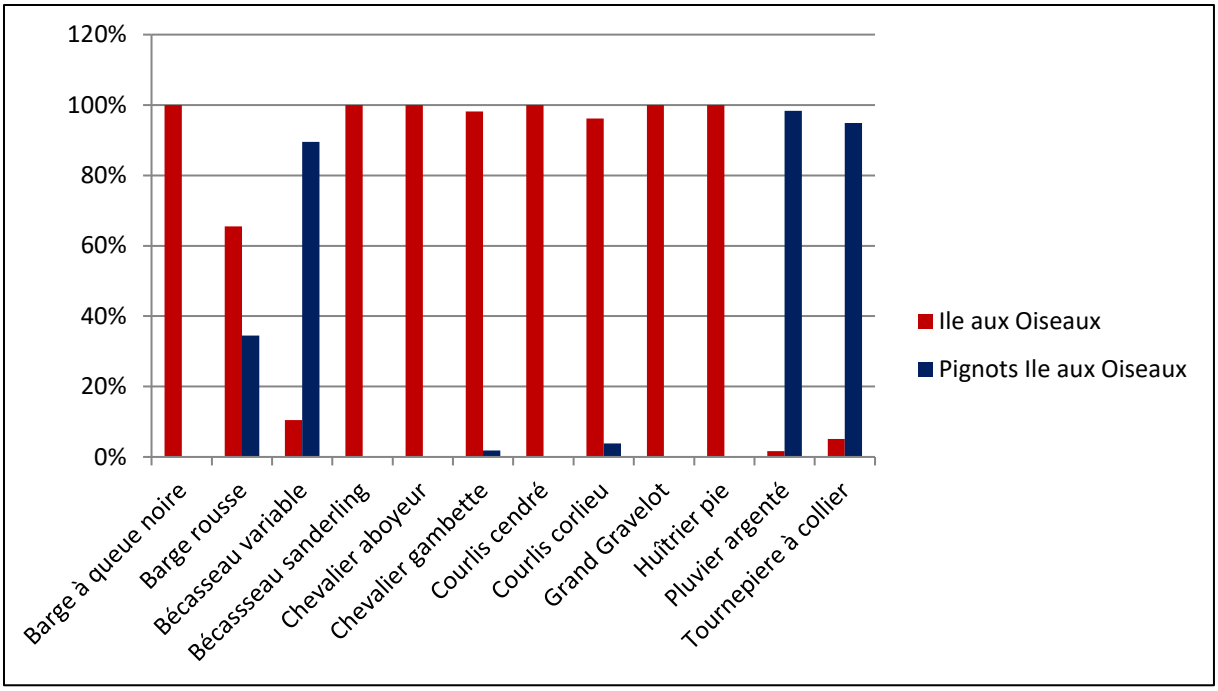

Figure 14 : répartition des limicoles observés sur l'Île aux Oiseaux et sur les pignots en 2022

En 2022, les pignots des parcs à huitre autour de l'Île aux Oiseaux ont accueilli la majorité des effectifs de Bécasseau variable, de Pluvier argenté et de Tournepierre à collier du site. Nous retrouvons les autres espèces observées quasi-exclusivement sur l'Île aux Oiseaux.

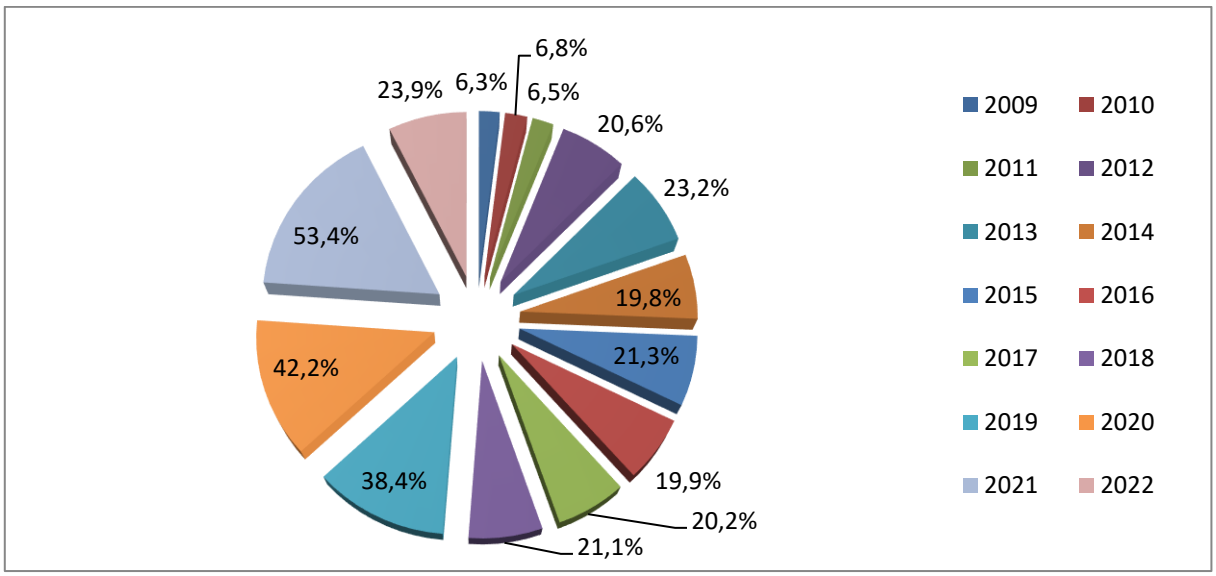

Figure 15 : part des limicoles dénombrés sur l'Île aux Oiseaux par rapport à l'ensembre du Bassin d'Arcachon depuis 2009

L'Île aux Oiseaux ainsi que les pignots ont accueillis près de 24% de l'effectif total des limicoles observés sur le Bassin d'Arcachon en 2022. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2021 où 50% des effectifs se concentraient sur l'Île aux Oiseaux et 42% en 2020.

Figure 16 : Deux photos prises lors de comptages ; La photo 1 a été prise en novembre à l'est du site et, sur la photo 2, sont identifiables des Grands gravelots, Tournepierres et Bécasseaux en juin à l'entrée du Saous

- **Association au projet LIMBEMBA porté par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**

Le PNMBA a débuté en 2021 un projet appelé LIMBEMBA. Ce protocole, déjà mis en place sur de nombreux sites en France, consiste à la réalisation d'un suivi des communautés benthiques couplé à des observations des limicoles afin de caractériser les relations prédateurs/proies et d'interpréter la distribution des limicoles en alimentation sur les estrans du Bassin d'Arcachon au regard des habitats benthiques en présence.
La phase 1 de ce projet a eu lieu en 2021 et la phase 2 a débuté en 2022. Pour cette phase, un site d'étude devait être défini et l'Île aux Oiseaux était la meilleure option, c'est dans ce cadre que la commune de La Teste de Buch a été associée au projet et s'est investie sur 6 sorties (sur 23 prévues).
Les données de cette étude ne sont pas encore diffusables et aucun résultat et conclusion ne peuvent être avancés car les comptages se poursuivront en début d'année 2023. Cependant, lors d'un COPIL intermédiaire, le PNMBA était satisfait de la manière dont l'étude se déroulait et les résultats devraient être à la hauteur de nos attentes et de l'investissement que ce projet a demandé.

- **Suivi des Gravelots à collier interrompu**

Le PNMBA a initié le projet « tous engagés pour la protection des gravelots à collier interrompu sur les plages du Bassin d'Arcachon », en cohérence avec la campagne nationale portée par la LPO, l'OFB, l'ONF et le Conservatoire du littoral, ainsi que du suivi de cet indicateur de la bande côtière réalisé depuis une vingtaine d'année par l'ONF dans le cadre de l'Observatoire de la côte Aquitaine.

Cet oiseau migrateur hiverne dans le nord-ouest de l'Afrique et regagne ensuite nos côtes. Maître dans l'art du camouflage, son nid est une simple cuvette souvent creusé au pied d'un tamaris où d'une soude, ce qui rend son observation difficile. Cette espèce est très sensible à la perturbation lors de l'incubation et les nids sont souvent victimes de prédations.

Un comptage des nids est fait par le garde gestionnaire de l'île aux Oiseaux depuis 4 ans sur l'estran sableux autour du site de l'Île aux Oiseaux. Bien que le site lui soit propice, aucun nid n'a été observé cette année, comme l'année passée.

- **Comptage Wetland**

Depuis 2010 les gestionnaires de l'Île aux Oiseaux prennent part au comptage Wetland (créé en 1967) qui consiste à des comptages d'oiseaux d'eau réalisés à la mi-janvier dans les zones humides métropolitaines.
Afin d'optimiser le temps et les trajets, ce comptage est fréquemment couplé au comptage des limicoles côtiers mensuels.
Cette année le comptage a eu lieu le lundi 17 janvier à 16h00 avec pour participants Jean-Pierre Gans de la LPO et Thierry Duprat. Chaque compteur est enregistré afin de fiabiliser le protocole et permettre d'éventuels échanges futurs. Ces échanges permettent de faire progresser les démarches naturalistes, d'adapter le protocole dans le but d'approfondir les connaissances de l'avifaune régionale et nationale. Les données sont enregistrées sur Faune Aquitaine et lisibles sur Visio Nature et un rapport est élaboré chaque année par LPO France.

3.3.1.4. Suivi des bernaches cravants

Le comptage des bernaches est mis en place et organisé par la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde et se déroule sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon.

Date de réalisation du comptage	Nombre de Bernache sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon	Nombre de Bernache sur l'Île aux Oiseaux
11 octobre 2021	19740	8275
9 novembre 2021	33187	11695
17 décembre 2021	36703	13470
20 janvier 2022	10317	3369
17 février 2022	5719	2549
17 mars 2022	1565	1245
13 Octobre 2022	12962	4040
9 novembre 2022	17652	9217
12 décembre 2022	35823	9102

Figure 17 : Bilan des comptages de Bernaches cravants sur la saison 2021-2022

Le comptage sur le site de l'Ile aux Oiseaux comprend le chenal de l'île, le sud de l'île et les Cabanes Tchanquées.

Ces données permettent de voir que le site de l'Île aux Oiseaux est important pour les bernaches car 1/3 des bernaches du Bassin d'Arcachon s'y trouvent lorsque les effectifs sont les plus importants (novembre et décembre 2021, décembre 2022). De même, lorsque les effectifs sont moindres, l'Île aux oiseaux concentre une part importante des individus.

3.3.2. Suivi des espèces patrimoniales d'entomofaune et inventaires complémentaires (fiche action n°6)

Pour rappel, dans le cadre du plan de gestion de l'Île aux Oiseaux adopté en 2013, un enjeu d'amélioration des connaissances des insectes a été identifié. Historiquement, des inventaires entomologiques avaient déjà été réalisés, mais plusieurs groupes taxonomiques n'avaient jamais fait l'objet d'investigations spécifiques.
L'entomofaune comportant des espèces indicatrices de l'état des marais maritimes, il a été décidé en 2016, la mise en place d'une étude sur les espèces patrimoniales présentes sur l'île ainsi que d'un inventaire permettant de compléter et remettre à jour les données historiques. La Ville a donc missionné la Société Linnéenne de Bordeaux/Locusta pour la réalisation de cette étude.

Cette étude a permis de mettre en évidence la forte responsabilité de l'Île aux Oiseaux dans la préservation de l'entomofaune puisque 20% des espèces inventoriées sont reconnues comme étant très rares, rares ou assez rares sur le territoire aquitain. Au vu des résultats et du caractère exceptionnel de l'Ile aux Oiseaux en terme d'entomofaune, une étude complémentaire a eu lieu en 2019 (bureau d'étude Anthaxia) afin de vérifier le maintien des espèces patrimoniales identifiées et de conforter les données pour certaines espèces.

En parallèle, une étude spécifique à la population d'Oedipode des Salines a été conduite. En effet, ce criquet considéré comme étant très rare à l'échelle de la France, doit bénéficier d'une attention particulière puisqu'il s'agit d'une espèce emblématique et bio-indicatrice de la qualité des prés salés. Cette étude a permis d'augmenter la connaissance liée à l'occupation du territoire par l'espèce mais également d'estimer la taille de la population.
Une deuxième année d'étude est cependant nécessaire pour conforter et compléter les données, faire d'éventuelles préconisations, et que les gardes-gestionnaires puissent prendre le relai du suivi.
En 2020, suite au contexte sanitaire, le prestataire n'a pu intervenir. En 2021 et 2022, l'absence de moyen d'hébergement sur le site ainsi que le manque de moyen de transport n'a pas permis la réalisation de ce suivi.
La mise en place cette 2^{ième} année d'étude sera envisagée pour 2023, d'autant que le site dispose d'un bateau neuf.

3.3.3. Suivi de l'évolution du trait de côte (fiche d'action n°11)

Dans le cadre des actions prévues au plan de gestion ainsi que de sa mission de suivi et d'analyse pour l'Observatoire de la Côte Nouvelle Aquitaine, le BRGM a défini en 2017 un protocole de suivi annuel de l'évolution géomorphologique de l'Île aux Oiseaux.

Deux suivis du trait de côte ont été réalisés en 2022.

Le premier suivi a été réalisé par le garde gestionnaire le 13 janvier 2022. Il s'agit d'un suivi intermédiaire préconisé par l'OCNA en cas de forte évolution du trait de côte, résultante d'intempéries ou de forts coups de vent consécutifs ayant une action directe sur l'évolution de l'estran et du trait de côte. Il a été constaté un recul significatif de la dune de la partie Nord-Est du site suite à plusieurs coups de vent sur les marées hautes de décembre à janvier. Le recul de la dune atteint plusieurs mètres. Un écrasement très important de celle-ci a également été observé. Il a été constaté que sur les fortes marées de mars et septembre l'eau était passée par-dessus (de peu), la trace de la laisse de mer étant sur les prés salés à notre arrivée les lendemains. Une surveillance toute particulière devra être apportée en 2023 afin d'évaluer l'évolution d'une future brèche où d'un écrasement plus impactant.

Le second suivi a été effectué par l'équipe de l'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCNA) (Nicolas Bernon du BRGM) et les gardes gestionnaires du site le mercredi 15 juin 2022. Il a consisté à relever l'ensemble des onze transects mis en place depuis cinq ans, situés de la pointe du quartier du Saous jusqu'à l'extrémité nord du quartier du Port de l'Ile. Les données sont ainsi superposées par couches SIG permettant d'analyser l'évolution du trait de côte.

3.3.4. Suivi de fréquentation

3.3.4.1. Suivi estivaux réguliers

Par manque de moyens nautiques il n'y a pas eu de suivi de fréquentation sur l'Île aux Oiseaux au cours de l'été 2022.

Par ailleurs la commune de La Teste de Buch participe aux commissions fréquentation nautique du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon présidé par Monsieur Alexis Bonnin qui a pour objectif de « promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques par l'adaptation des comportements et aménagement et l'innovation technologique ».
Dans un premier temps l'objectif de cette commission est d'améliorer les connaissances relatives à la fréquentation nautiques sur le Bassin d'Arcachon.
Ce programme s'inscrit dans un projet inter-parcs naturels marins nommé « RESOBLO ».

3.3.4.2. Comptage pêche à pied de loisirs

Le 14ième comptage national annuel des pêcheurs à pied de loisir s'est déroulé le vendredi 12 août lors d'une marée de coefficient 95, avec une marée basse à 12h41. Ce comptage est organisé par le PNMBA par l'intermédiaire du chef de l'unité « Usages maritimes », Kévin LELEU.
Ce comptage s'intègre dans un projet plus large qui vise à évaluer l'influence de la fréquentation humaine sur les domaines terrestre et maritime du Bassin d'Arcachon.

L'Île aux oiseaux est divisée en trois secteurs pour ce comptage :

- Secteur Saous / cabanes Tchanquées ;
- Secteur Afrique ;
- Secteur Marens-Nord.

Au niveau du premier secteur, 41 pêcheurs à pied dont 3 enfants ont été dénombrés. De plus, 32 professionnels et un guide de pêche avec un groupe étaient en action de pêche.

Sur le secteur Afrique, 61 pêcheurs à pied dont 11 enfants ont été comptabilisés. 21 professionnels étaient également présents.
Sur le secteur de Marens-Nord, 27 pêcheurs à pied dont 6 enfants étaient en action de pêche. 10 professionnels étaient présents.

Lors de ce comptage, la majorité des récoltes sont les huitres, les coques, les palourdes, les pétoncles, les bigorneaux, les couteaux et les crabes.

3.3.5. Suivi atmosphérique

Un suivi de la qualité de l'air a été mis en place par le SIBA à l'échelle du Bassin d'Arcachon en 2020 et les premières données ont été récoltées en juillet 2020 puis en décembre et janvier 2021.
Suite aux incendies de cet été, le SIBA a souhaité renouveler l'opération afin de déterminer l'impact qu'auront ces incendies sur la qualité de l'air, notamment au niveau des HAP. Ces données ont été récoltées au mois de juillet 2022 et sont en cours d'analyse.

Figure 18 : Collecteur d'air du SIBA placé sur l'Île aux Oiseaux

3.4. Accueil du public

3.4.1. Journées européennes du patrimoine (fiche action n°16)

En 2022 les journées du patrimoine ont eu lieu le samedi 17 et le dimanche 18 octobre. La thématique portée par le service archive et documentation de la ville de La Teste de Buch était l'histoire du site de l'Île aux Oiseaux. Afin de rendre vivant ce retour en arrière, de nombreuses anecdotes et témoignages de personnes qui ont fait la vie de l'Île ont été recueillies.

Malgré un temps mitigé et des marées peu propices à cet évènement car elles ne permettaient pas d'accoster à la cabane, 450 personnes se sont présentées le samedi et 329 personnes ont fait le déplacement le dimanche.

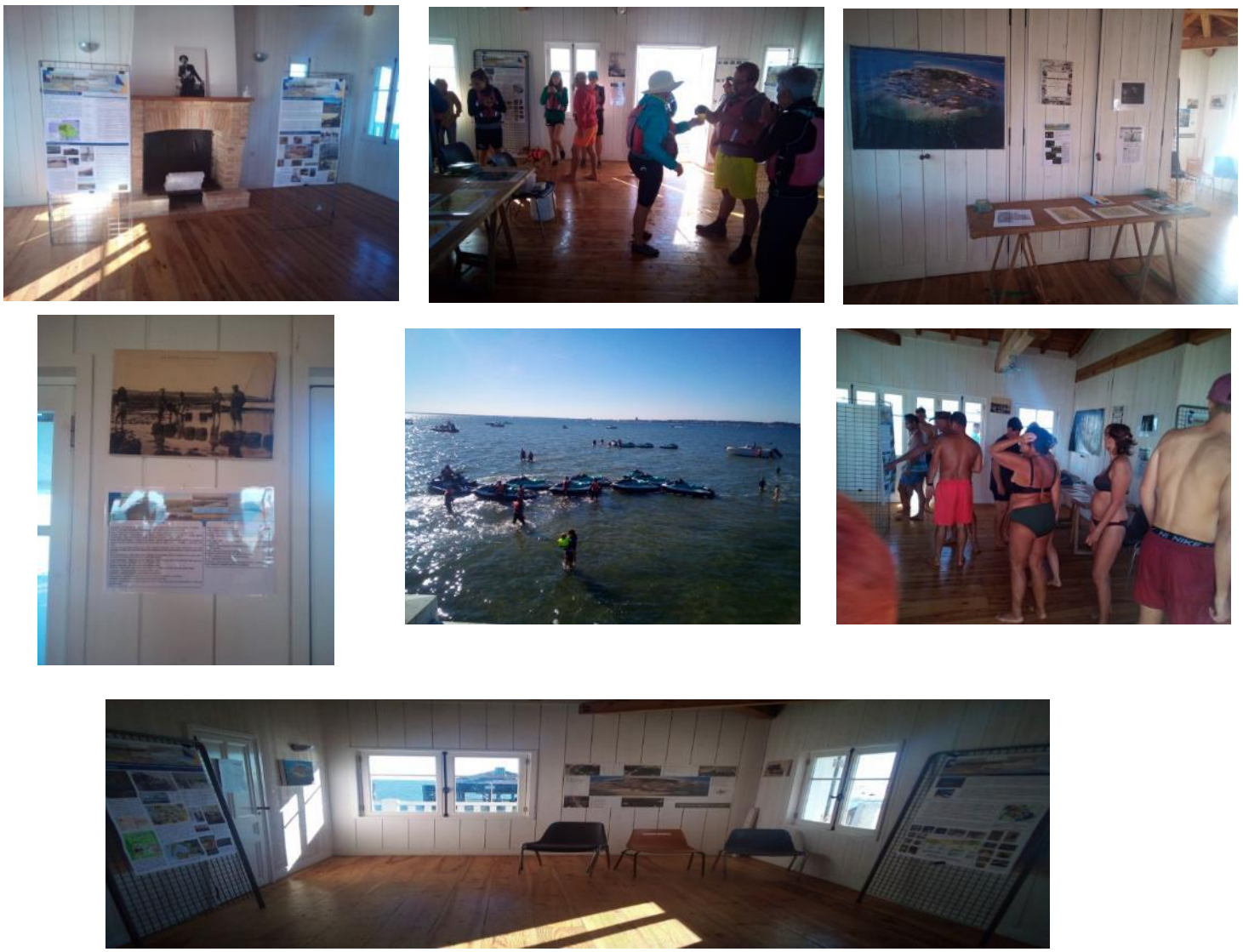

<u>Figure 19 :</u> Planche photographique illustrant la cabane tchanquée lors des journées du patrimoine

3.4.2. Animations scolaires

3.4.2.1. <u>Animation auprès des classes de CM2 de la ville de la Teste-de-Buch</u>

Depuis 2010, les élèves de CM2 de La Teste de Buch (Miquelots, Gambetta, Brémontier, St Vincent et Lafon) bénéficient d'un programme d'éducation à l'environnement associé à la connaissance de leur patrimoine insulaire.
Dix classes, soit 246 élèves ont pu bénéficier de cette animation comprenant une intervention en classe sur la période de mi-mars à la mi-avril et une journée sur site sur la période de mai à juin.

Depuis la mise en place de cette animation, 122 classes se sont succédées soit un peu plus de 3150 enfants qui ont découvert l'Île aux Oiseaux et ses richesses naturelles.

3.4.2.2. Animation auprès d'une classe de sixième scientifique

En 2017, à la demande des professeurs de science du collège Henri D'Heurle, une classe de 6ième scientifique a été créée. Leur projet, tourné autour de l'environnement, nécessite la visite de plusieurs sites naturels du Bassin d'Arcachon. C'est dans ce cadre que les professeurs ont demandé de visiter l'Île aux Oiseaux accompagnés des gardes gestionnaires. En 2022 cette animation s'est déroulée en juin.

3.4.3. Demande d'animation, tournages et sorties

Depuis 2019 le Conservatoire du Littoral a rédigé un document cadre précisant les orientations relatives à l'encadrement des usages sur l'ensemble des terrains du Conservatoire du littoral.
Les personnes souhaitant faire un tournage, une prise de vue, une visite guidée ou tout autre prestation pouvant être rémunérée doivent compléter un formulaire de demande afin que le Conservatoire du Littoral, après avis du gestionnaire, attribue ou non une autorisation.
Ce formulaire rappelle également les règles en vigueur qui encadrent les usages et les procédures à respecter.

Demandeur	Type	Décision	Réalisation
Ass. ANGEL	Animation avec sas Arcachon Sport	Refus	21.03.2022
PNMBA	Animation : vivre et comprendre le Bassin	Autorisation	12.05.2022
DefiDelles	Raid	Autorisation avec modification du parcours (passage au large en canoë)	Du 30.05 au 03.06.2022
Vivre le Bassin	Reportage	Autorisation	30.05.2022
APPA	Sortie associative	Autorisation	31.08.2022
CCAS de la Teste de Buch	Animation patrimoine	Autorisation	12.08.2022
Echappée Belles	Tournage + prises de vues	Refus	22.10.2022
Centre de loisirs Lège cap-Ferret	Visite découverte	Autorisation	25.08.2022

Figure 20 : tableau récapitulatif des demandes reçues

A noter que la Ville et le Conservatoire du Littoral ont reçu, en plus des demandes listées ci-dessus, des demandes par téléphone qui n'ont pas débouché sur des demandes d'autorisations en bonne et due forme. En effet, certaines de ces demandes ne répondaient pas aux orientations fixées par le

Conservatoire du littoral ; il était alors expliqué aux demandeurs qu'il n'était pas nécessaire de formuler une demande car celle-ci serait refusée (exemples : demandes de prises de vue drone en période de reproduction des oiseaux).

3.5. Gestion de la chasse

3.5.1. Mise en place des Conventions d'occupation temporaire à usage cynégétique

Le Conservatoire du littoral a souhaité la mise en place de Convention d'occupation temporaire (COT) pour chacune des installations de chasse à la tonne de l'Île aux Oiseaux. Ces COT ont été signées par le Conservatoire du littoral, les bénéficiaires des installations et la commune de La Teste de Buch en début d'année 2022.
Contrairement aux autorisations d'occupation temporaire données par la DDTM à l'association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon, ces COT sont nominatives et attribuées à chacun des bénéficiaires. Cela permet d'avoir une meilleure connaissance des personnes qui utilisent le Domaine Public Maritime mais aussi de permettre un meilleur suivi des travaux qui peuvent être faits.

En effet, il a été annexé à ces COT un cahier des charges relatif à l'entretien des installations de chasse à la tonne sur l'Île aux Oiseaux. Ce document élaboré par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon en collaboration avec le Conservatoire du littoral, avec avis des gestionnaires, définit les travaux autorisés sur les installations de chasse à la tonne.
Dans ce cahier des charges plusieurs modalités ont été définies expliquant ce qui est autorisé ou interdit sur le site et la manière dont les travaux doivent être faits (matériau utilisé, date de réalisation, méthode…).
Dans ce document, trois types de travaux ont été définis :

- Les travaux d'entretien courant ;
- Les travaux d'entretien de fond ;
- Les travaux d'entretien de fond à caractère exceptionnel.

3.5.1.1. Les travaux d'entretien courant

Les travaux d'entretien courant comprennent tous les travaux répondant aux critères suivants :

- Absence d'utilisation d'un engin motorisé autoporté ;
- **Et** absence de modification de dimension ou de gabarit des éléments constitutifs de la COT ;
- **Et** absence de déplacement temporaire pour travaux (en dehors du périmètre de la COT) ou permanent (au sein de la COT) d'éléments constitutifs de la COT ;
- **Et** prélèvement ou déplacement de matériaux (mattes de végétation, sédiment) inférieur à 5 m² ou à 1 m^3 pour la zone d'intervention concernée.

Ces travaux sont autorisés toute l'année sous réserve que les modalités d'entretien soient respectées. La fauche, qui fait partie de cette catégorie de travaux, est uniquement autorisée du 15 juillet au 15 mars.

L'ensemble des travaux faisant parties de cette catégorie ne font pas l'objet d'une demande d'autorisation de travaux.

3.5.1.2. Les travaux d'entretien de fond

Les travaux d'entretien de fond comprennent tous les travaux répondant aux critères suivants :

- Utilisation d'un engin motorisé autoporté ;
- **Ou** modification de dimension ou de gabarit des éléments constitutifs de la COT ;
- **Ou** déplacement temporaire pour travaux (en dehors du périmètre de la COT) ou permanent (au sein de la COT) des éléments constitutifs de la COT ;
- **Ou** prélèvement ou déplacement de matériaux (mattes de végétation ou sédiments) supérieur à 5 m² ou à 1 m^3.

Ces travaux peuvent être faits du 15 juillet au 15 mars avec une demande d'autorisation de travaux. Cette demande de travaux est transmise au Conservatoire du littoral qui, après avoir demandé l'avis des gestionnaires, attribue une autorisation de travaux lorsque ces derniers sont compatibles avec la gestion du site.

3.5.1.3. Les travaux d'entretien de fond à caractère exceptionnel

Certains travaux d'entretien de fond peuvent revêtir un caractère exceptionnel suite à des évènements climatiques exceptionnels et imprévisibles qui endommagent l'un des éléments constitutifs de l'installation (digue, tonne…). Ces circonstances peuvent amener à devoir réaliser des travaux de fond dans des délais très restreints afin de ne pas mettre en péril l'installation.

La procédure repose sur un schéma prévoyant l'envoi d'un courriel par le Bénéficiaire de la COT au Gestionnaire afin de lui transmettre les photos des dégâts ainsi que la description des travaux envisagés. Le gestionnaire se mettra en relation avec le Conservatoire qui donnera son avis pour la réalisation des travaux.

3.5.2. Essais de nouveaux matériaux

Lors de l'élaboration du cahier des charges relatif à l'entretien des installations de chasse à la tonne un état des lieux de chacune d'entre elle a été effectué. Ce travail a mis en avant que de nombreux matériaux constituant les installations de chasse à la tonne sont impactant pour le milieu naturel dans lequel ils se trouvent.

Une solution a été trouvée pour certains de ces matériaux, il a par exemple été demandé aux chasseurs de retirer les poubelles qui servaient de rangement et de les remplacer par des coffres en bois, ou encore de retirer le fibrociment présent dans les lacs de tonne.

Cependant, il n'a pas été possible de statuer sur le cas des poches ostréicoles sur ces installations de chasse à la tonne. Bien que polluantes, ces poches sont à ce jour la meilleure solution connue pour protéger la digue et les berges des marées et de la houle.

Fin 2022, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a débuté un projet de tests de matériaux moins impactants et pouvant se substituer aux poches ostréicoles. Le Parc naturel marin a alors proposé à plusieurs gestionnaires de se porter volontaires, avec les chasseurs, pour tester ces nouveaux matériaux mis à disposition par le Parc.
Au cours de l'année 2023, les chasseurs volontaires pourront ainsi tester sur leur installation le géotextile de coco et des boudins de protection en fibre de coco en retirant les poches ostréicoles.
Si ces essais sont fructueux, il pourra être envisagé dans le futur une Île aux Oiseaux sans poches ostréicoles plastiques.

3.6. Actualisation du plan de gestion

Conformément à l'article R 322-13 du Code de l'Environnement, « lorsque les terrains relevant du Conservatoire du littoral constituent un site cohérent, un plan de gestion est élaboré par le Conservatoire en concertation avec le gestionnaire et les communes concernées. A partir d'un bilan écologique et patrimonial ainsi que des protections juridiques existantes, le plan de gestion définit les objectifs et les orientations selon lesquels ce site doit être géré. » (cf. Convention cadre de gestion des sites du Conservatoire).

Ce plan de gestion dimensionné pour deux agents a été élaboré en 2013 en suivant la méthode définie par l'ATEN (désormais Office Français de la Biodiversité). Cette méthode est une référence pour l'élaboration des plans de gestion et s'organise autour de trois étapes principales et complémentaires :

- Le diagnostic patrimonial (de la biodiversité, du paysage, du patrimoine culturel et des usages…) et l'identification des enjeux ;
- La définition du projet pour le site et sa déclinaison en objectifs opérationnels ;
- La programmation des actions (mise en œuvre des mesures de gestion ou de non-gestion, d'aménagements ou de travaux).

Le plan de gestion établi en 2013 a été évalué par la Ville. Une actualisation va être étudiée, elle s'appuiera sur le plan de gestion en cours, notamment sur la méthode qui avait été utilisée, pour que le plan de gestion soit adapté aux enjeux, objectifs et moyens humain actuels mis en place sur l'Île aux Oiseaux.

Un marché public sera lancé au premier trimestre de l'année 2023 afin de retenir un bureau d'étude qui réalisera l'actualisation du plan de gestion. Cette actualisation s'appuiera fortement sur le plan de gestion révolu car de nombreux objectifs qui avaient été définis sont encore d'actualité.

3.7. Surveillance et police du site (fiche action n°26)

3.7.1. Opérations de police

Lors des diverses missions effectuées par les gestionnaires sur l'Île aux Oiseaux une surveillance passive est toujours réalisée.

En complément, une opération de police en collaboration avec l'OFB a été organisée le 06 août 2022. Cette opération consistait à être présent et à contrôler les chasseurs présents sur l'Île aux Oiseaux le jour de l'ouverture de la chasse.

Lors de cette opération 17 chasseurs ont été contrôlés (cf. tableau ci-dessous) et aucune infraction nécessitant un procès-verbal n'a été constatée. Pour autant, il a été nécessaire de faire un rappel au règlement pour bon nombre de chasseur principalement pour :

- Permis de chasse valide et présent dans leur tonne mais pas porté sur eux (le fusil doit toujours être accompagné du permis de chasse) ;
- Documents, principalement assurance, présentés sous format numérique (l'original papier est obligatoire) ;
- Appelants non conformes (présence d'espèces hybrides non autorisée).

Cette opération de police aura permis de montrer la présence de la Ville sur site mais également de constater que des personnes non résidentes du bassin d'Arcachon viennent pour chasser à la botte sur l'Ile aux Oiseaux.

3.7.2. Interventions sur le site

Chaque année, et lorsque des incidents ont lieu sur l'Île aux Oiseaux, les usagers ont pris l'habitude de contacter directement Thierry Duprat, même lorsque le problème est important et nécessiterait uniquement l'intervention des secours par exemple.

Ainsi, en 2022, nous pouvons relever les incidents suivants :

- Coupure importante au pied d'un occupant de cabane;
- Animations nocturnes interdites ;
- Litiges entre chasseurs ;
- Agression d'un titulaire de cabane ;
- Recherche de personnes disparues ;
- Récupération d'un bénéficiaire de tonne avec la main fracturée ;
- Evacuation de trois jet skis bloqués par la marée en soirée ;
- Intervention auprès de 3 kayakistes en hypothermie dont un en détresse cardiaque.

Une campagne de communication pourrait être menée dans le futur afin que les usagers de l'Île aux Oiseaux sachent comment réagir en cas de problème, même s'il est important que le gestionnaire du site ait connaissance des divers incidents.

4. Perspectives pour l'année 2023

Au vu des actions de gestion menés cette année et des nombreux sujets qui sont apparus au cours de l'année 2022, l'année 2023 sera une année importante dans la gestion de l'Île aux Oiseaux.

Les actions suivantes sont envisagées pour l'année 2023 :

- Poursuites des actions de gestion habituelles ;
- Finalisation de l'étude entomologique ;
- Rénovation de la cabane de gestion n°21 ;
- Procédures d'attribution des cabanes vacantes ;
- Mise en place d'un suivi et un état des lieux individuel pour chacune des installations de chasse à la tonne ;
- Poursuite du projet de déconstruction et construction de la cabane Tchanquée n°3 ;
- Rénovation de la cabane Tchanquée n°53 ;
- Mise en vente de l'ancien bateau « île de la Teste ».

5. Tableau de suivi financier et organisationnel du plan de gestion de l'Ile aux Oiseaux – 2022/2023

Thématique	Priorité du plan de gestion	N° fiche action du plan de gestion	Missions	Bilan 2022				Prévisionnel 2023 (hors buget supplémentaire)			
				Jour(s) agent consacré(s) à l'action	Dépenses			Jour(s) agent consacré(s) à l'action	Dépenses		
					Détail	Montant € ttc	Financement		Objet	Montant € ttc	Financement
Ensemble des thématiques	1	1	**Pérennisation des postes de garde gestionnaire, et coordination avec les autres gestionnaires partenaires**	2	1,25 postes de garde	**51000**	- Département : 15600 Agence de l'eau: 30244 - Autofinancement : solde	2	1,25 postes de garde	**53000**	- Département : 15600 - Agence de l'Eau : 24 100 - Autofinancement : solde
					Equipements gardes et EPI bateau	**1320**			Equipements gardes et EPI bateau	**300**	Autofinancement
					Révision, réparation bateau	**6794**	Autofinancement		Entretien bateau	**3000**	Autofinancement
					Frais équipement et mise à l'eau nouveau bateau	**1081**			Frais équipement u bateau	**100**	Recherche de subventions en cours
			Entretien du matériel et du bâti affecté à la gestion	12	Carburant bateau et/ou frais de déplacement du personnel	**1950**	Autofinancement	13	Carburant bateau et/ou frais de déplacement du personnel	**2400**	Autofinancement
					Matériel divers pour entretien du bâti	**426**	Autofinancement		Matériel divers pour entretien du bâti	**5000**	Autofinancement
					Rénovation cabane 21	**3159**	Région : 20%				
					Assurances	**1381**	Autofinancement		Assurances	**1800**	Autofinancement
					Véhicule électrique entretien		Autofinancement		Véhicule électrique entretien	**300**	Autofinancement
					Frais location batterie voiture		Autofinancement		Frais location batterie voiture	**900**	Autofinancement
					Fournitures administratives, docuementation		Autofinancement		Fournitures administratives, documentation	**100**	Autofinancement
					Entretien divers matériel (hors bateau)		Autofinancement		Entretien divers matériel (hors bateau)	**0**	Autofinancement
Ensemble des thématiques	1	2	**Réunion annuelle du conseil de site**	2				1			Autofinancement
Ensemble des thématiques	1	3	**Élaboration d'un « cahier de gestion » et de rapports d'activités annuels**	16				16			Autofinancement
Connaissance	1	4	**Formation du personnel à la reconnaissance des habitats et espèces associés, aux protocoles d'inventaires et de suivis et à la conservation des milieux marins/littoraux**	1				0			
Connaissance	1	5	**Réalisation d'inventaires et de suivis temporels dédiés à la caractérisation des peuplements de la faune benthique et de l'ichtyofaune**	0				0			
Connaissance	1	6	**Réalisation d'inventaires et de suivis temporels dédiés à l'amélioration de la caractérisation d'insectes et de leurs habitats**	0				0			
Connaissance	1	7	**Poursuite/ Adaptation du suivi temporel des peuplements d'oiseaux et de leurs habitats**	20				20			
Connaissance	1	8	**Mise en place d'un observatoire dédié aux oiseaux, faunes benthiques et insectes en coordination avec les observatoires existants ou en projets**	3	- Partenariat SEPANSO - Réunions de réseaux			4	- Partenariat SEPANSO - Réunions de réseaux		
Connaissance	1	9	**Evaluation de l'influence de la fréquentation humaine sur le domaine terrestre et sur le domaine maritime**	5				5			
Connaissance	1	10	**Pérennisation /adaptation des suivis de la qualité de l'eau et des sédiments initiés dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion**	0				0			
Connaissance	1	11	**Pérennisation du suivi de l'évolution morphologique du trait de côte initié dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion**	6				6			

Connaissance	1	12	**Suivi temporel de la dynamique d'évolution et de l'influence du Baccharis à feuilles d'arroche**	2				2			
Connaissance	1	13	**Définition/pérennisation de partenariats scientifiques entre le gestionnaire et des organismes spécialisés dans le cadre de la mise en œuvre d'inventaires et de suivis des peuplements floristiques et faunistiques/conservation des milieux naturels**	8				8			
Gestion et conservation du patrimoine naturel	1	14	**Expérimentation sur des "zones tests" : gestion du Baccharis au sein des prés salés, (hors trait de côte)**	0				6	Gestion du baccharis sur les zones déjà traitées		
Gestion et conservation du patrimoine naturel	1	15	**Définition d'une convention partenariale pour le développement durable du territoire de l'Île aux oiseaux entre la Sci/le gestionnaire et le Conservatoire**	0				0			
Activités et usages	1	16	**Etude de faisabilité pour l'application d'un programme d'animations de découverte dédié au patrimoine de l'Île aux oiseaux**	18				18			
Activités et usages	1	17	**Partenariats entre le gestionnaire et des organismes usagers et des usagers pour l'entretien ou la gestion des milieux naturels**	4				4	Frais reception	**200**	Autofinancement
Activités et usages	1	18	**Élaboration et application d'un guide des «bonnes pratiques » à l'attention des usagers de l'Île**	0				0			
Activités et usages	1	19	**Poursuite de l'animation des conseils de quartiers**	4				4			
Activités et usages	1	20	**Définition et application d'un plan de prévention-sécurité et d'un plan de prévention des risques naturels**	1				1			
Qualité paysagère et architecturale		21	**Procédures de renouvellement et d'attribution des AOT des cabanes**	22				26			Autofinancement
			COT de chasse	34				26			Autofinancement
Qualité paysagère et architecturale	1	22	**Application d'un cahier de prescriptions architecturales et paysagères des cabanes et diffusion auprès des occupants**	7				4			
Qualité paysagère et architecturale	1	23	**Etudes sur la faisabilité technique et financière de la remise en service du puits**	0				0			
Réglementation	1	24	**Organisation de journées de sensibilisation des usagers à la réglementation**	0				1			
Réglementation	1	25	**Formation et commissionnement du personnel intervenant sur le site de l'Ile aux oiseaux.**	15				1			
Réglementation	1	26	**Surveillance de l'Ile aux oiseaux (développement des partenariats)**	15	Signalétique PREMAR cabane tchanquée n°3 et Ile/ Impression des macarons	**4140**	Autofinancement	15	Signalétique PREMAR cabane tchanquée n°3 et Ile/ Impression des macarons	**2800**	
Réglementation	1	27	**Accompagnement lors de la réalisation de travaux: définition d'un formulaire type de coordination des procédures de réglementations existantes et diffusion**	12				12			
Réglementation	1	28	**Suivi de l'évolution de la réglementation et diffusion de bulletins d'information vulgarisant et explicitant ces évolutions**	0				2			
Gestion et conservation du patrimoine naturel	2	29	**Recherche spécifique d'espèces floristiques patrimoniales dont le Statice de Duby**	0				0			
Gestion et conservation du patrimoine naturel	2	30	**Réalisation d'un suivi temporel des habitats de la slikke et du schorre**	0				0			
Connaissance/Qualité paysagère et architecturale	2	31	**Pérennisation de l'observatoire photographique du paysage mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion**	0				1			
Gestion et conservation du patrimoine naturel	2	32	**Expérimentation sur des «zones tests : substitution du Baccharis par le Tamaris au niveau du trait de côte (secteurs soumis à l'érosion)**	0				0			
Gestion et conservation du patrimoine naturel	2	33	**Expérimentations de restauration du boisement à partir d'essences indigènes adaptées au contexte local (expérimentation au niveau de la pinède)**	0				0			
Gestion et conservation du patrimoine naturel	2	34	**Pérennisation du principe de naturalité sur les secteurs de slikke et de schorre en bon état de conservation (non intervention)**	0				0			

Activités et usages	2	35	**Organisation de journées d'information et de sensibilisation des occupants au patrimoine naturel de l'Ile**	0				2			
Activités et usages	2	36	**Constitution d'un groupe de réflexion sur le usagers l'évolution du patrimoine de l'Ile**	0				0			
Réglementation	2	37	**Réflexion sur les besoins en signalétiques (mouillages, délimitation de zones écologiques sensibles, etc.)**	3				3			
Gestion et conservation du patrimoine naturel	3	38	**Suivi des études sur les herbiers aquatiques**	0				0			
Connaissance	4	39	**Mise en place. d'un fond documentaire du patrimoine culturel de l'Ile aux oiseaux**	5				2			
Connaissance	4	40	**Création d'outils pédagogiques concernant la reconnaissance des espèces patrimoniales à destination des AOTistes**	0				0			
Gestion et conservation du patrimoine naturel	4	41	**Expérimentation sur des « zones tests » : mise en exclos de secteurs de landes soumis au pâturage de la population de Lapin de garenne**	0				0			
AUTRES			**Accompagnement sur site suite à des demandes d'organismes extérieurs (animations, prise de vues, etc.) ou pour des actions de communication**	8			Autofinancement	8			
			Entretien du site (chemins, évacuation des navires échoués,évacuation de déchets…)	14			**AEAG : 1119€**	14		**0**	Autofinancement
			Frais téléphonie et copies			**1650**	Autofinancement			**1650**	
			Frais réception			**450**				**200**	
			Administratif divers (courriers, dossiers de demande de subventions, etc.)	30		**25**		30		25	
			Actualisation du plan de gestion	2				19			
			Achat d'un nouveau navire	5		**117976**	- Agence de l'Eau : 50% - Région : 20%				
			Dotation d'amortissement			**20950**	Autofinancement			**22472**	Autofinancement
			TOTAL	**276**		**212302**		**276**		**94247**	

Recettes prévisionnelles de Fonctionnement 2023	
Type de recette	**Montant**
Redevances d'occupation	76 400 €
Subventions	44 320 €
Total	**120 720 €**

Recettes prévisionnelles d'investissement 2023	
Type de recette	**Montant**
Amortissement	22 472 €
Subventions	30 968 €
Total	**53 440 €**